apur

SYNTHÈSE

MISE EN ŒUVRE DU RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE DE PARIS 2015-2022

ANALYSE DES DONNÉES COLLECTÉES EN 2020

MARS 2021

© Apur - David Boureau

INTRODUCTION

Démarche d'évaluation du contrat de ville

L'Atelier parisien d'urbanisme accompagne depuis plusieurs années l'État et la Ville de Paris dans leur action en direction des quartiers de la politique de la ville, notamment au travers de la mise en œuvre de l'Observatoire des quartiers prioritaires parisiens.
Prévue par la loi, l'évaluation du contrat de ville 2015-2020 comprend deux étapes, à mi-parcours et en fin de parcours. Réalisée en 2018 et 2019, la mise en œuvre de l'évaluation à mi-parcours s'est déclinée en deux volets : l'analyse de l'évolution des quartiers prioritaires et de leurs enjeux (volet 1) et la construction d'un référentiel d'évaluation du contrat de ville (volet 2). L'Atelier parisien d'urbanisme a apporté un appui sur ces volets 1 et 2, et a publié plusieurs documents en mai 2019[1].
L'évaluation en fin de parcours s'appuie notamment sur la mise en œuvre du référentiel d'évaluation construit à mi-parcours. **Ce référentiel détaille pour chacun des objectifs retenus par les partenaires du contrat de ville, les actions associées, les résultats attendus et les indicateurs permettant de mesurer la mise en œuvre des actions et leurs effets depuis 2015.**

Méthode de construction du référentiel

La définition des indicateurs a supposé au préalable de sélectionner et de consolider les principaux objectifs poursuivis par les partenaires du contrat de ville et de faire porter l'évaluation, qui ne peut pas concerner l'ensemble du contrat, sur des priorités stratégiques. Chaque objectif prioritaire a été ensuite décliné en actions à évaluer, précisant les acteurs chargés de leur mise en œuvre.

Le référentiel est organisé en trois thématiques principales, liées aux priorités du contrat de ville :

- **Grandir :** éducation, jeunesse et parentalité.
- **Travailler :** emploi et développement économique.
- **Habiter :** cadre de vie et renouvellement urbain.

D'autres thématiques ont été traitées de manière transversale telles que **le lien social, l'accès aux droits, l'égalité femmes-hommes, la santé et la lutte contre les discriminations.**

La seconde étape a consisté à identifier et proposer **des indicateurs de mesure pour suivre les réalisations du contrat de ville, l'effectivité de ces réalisations ainsi que l'efficacité des actions retenues en mettant en regard les objectifs définis et les résultats[2]**. Il s'agit également d'apprécier la mobilisation effective du droit commun, en complément des exercices de bilan de mobilisation du droit commun de la Ville de Paris (bleu budgétaire) et de l'État (livret de mobilisation du droit commun).

1 — « *Analyse des quartiers de la politique de la ville à Paris - Évaluation à mi-parcours du contrat de ville de Paris 2015-2020 - Volet 1* », Apur, avril 2019.
https://www.apur.org/fr/nos-travaux/analyse-quartiers-politique-ville-paris-evaluation-mi-parcours-contrat-ville-paris-2015
« *Note de méthode et synthèse du référentiel d'évaluation - Évaluation à mi-parcours du contrat de ville de Paris 2015-2020 - Volet 2* », Apur, avril 2019.
https://www.apur.org/fr/nos-travaux/referentiel-evaluation-contrat-ville-paris-2015-2020-evaluation-mi-parcours

2 — Le rapport de Jean-Louis Borloo sur les quartiers prioritaires *« Vivre ensemble, vivre en grand pour une réconciliation nationale »* publié en 2018 proposait notamment que le comité d'évaluation et de suivi dispose d'une série d'indicateurs de moyens, de suivi et de situation, permettant d'accompagner en temps réel le déploiement du plan, voire de corriger si nécessaire les trajectoires.
Les indicateurs de moyens rendent compte des moyens mobilisés (exemple : nombre de classes dédoublées en REP et REP+, nombre moyen de demandeurs d'emploi des QPV par conseiller Pôle emploi, nombre de places d'accueil de la petite enfance créées avec les financements de la CNAF, etc.).
Les indicateurs de suivi rendent compte de la mise en œuvre des mesures (exemple pour mesurer la création de places d'accueil de petite enfante : nombre de places créées).
Les indicateurs de situation rendent compte de l'évolution de la situation des habitants, à travers des indicateurs chiffrés pour mesurer des situations (exemple : taux d'emploi), des études plus qualitatives pour montrer des perceptions (exemple : sentiment de sécurité), et des cohortes pour suivre des parcours (exemple : trajectoires résidentielles).

Trois types d'indicateurs ont ainsi pu être identifiés :

- **Des indicateurs de réalisation ou de suivi** qui rendent compte de la mise en œuvre des actions (exemple : nombre d'actions, nombre de projets, création d'un dispositif, d'une prestation, etc.).
- **Des indicateurs de résultat** qui rendent compte de mesures chiffrées, notamment sur le public bénéficiaire (exemple : nombre et part des habitants de quartier prioritaire ayant bénéficié d'un dispositif ou d'une action).
- **Des indicateurs d'impact** qui traduisent l'impact sur le long terme de l'action mise en œuvre (exemple : impact d'un dispositif sur le parcours d'un bénéficiaire).

Pour certains indicateurs, des objectifs chiffrés à atteindre à la fin du contrat de ville ont été définis.

Des indicateurs pour suivre les réalisations du contrat de ville, l'effectivité de ces réalisations, ainsi que l'efficacité des actions

Méthode de collecte des données

Pour chaque action, les acteurs référents ont été sollicités pour compléter les indicateurs identifiés. **Pour chaque élément renseigné, les acteurs ont dû dans la mesure du possible préciser s'il s'agissait de chiffres sur l'ensemble de la géographie prioritaire, sur les quartiers prioritaires ou sur les quartiers de veille active.**

La phase de collecte et analyse des données a été effectuée en 2020 pour collecter les données de chaque indicateur du référentiel, dans la mesure du possible pour les années 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019.

Ce travail a supposé que chaque acteur référent identifie les actions dont il a la charge, anticipe la demande de collecte de données, conserve les données déjà disponibles et se dote d'outils pour renseigner chaque indicateur. Pour les acteurs qui ne disposaient pas d'outils permettant d'isoler les adresses situées en quartier de la politique de la ville (QPV), l'Apur a mis à disposition un fichier d'adresses permettant de croiser les adresses des bénéficiaires et les adresses des QPV (quartiers prioritaires, quartiers de veille active et anciens quartiers de veille active).

Analyse du référentiel et bilan de la collecte des données

En 2020, l'analyse du référentiel d'évaluation permet d'apprécier les actions mises en œuvre depuis le début du contrat, de 2015 jusqu'en 2019. L'analyse reprend les thématiques du référentiel (grandir, travailler, habiter). En s'appuyant sur les données collectées sur la période et aux différentes échelles (géographie prioritaire et Paris), elle rend compte de la mise en œuvre des actions et des publics bénéficiaires. Les actions qui relèvent des axes transversaux sont identifiées par des pastilles de couleur (cf. légende des pictogrammes).

Un bilan de la collecte des indicateurs est également réalisé pour identifier les informations pour lesquelles le développement d'outils de suivi spécifiques serait nécessaire.

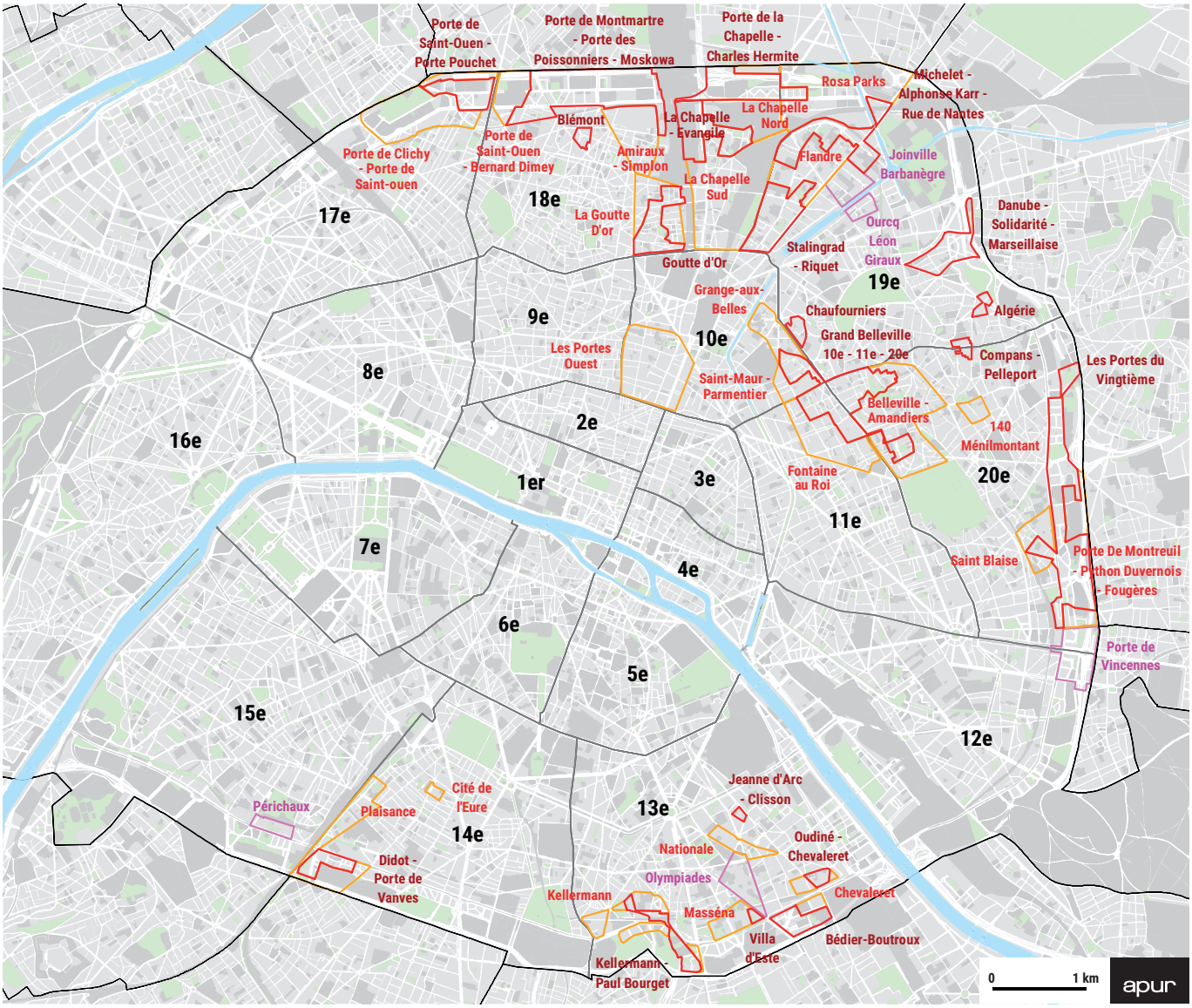

LES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPV) À PARIS

Quartier prioritaire de la politique de la ville
Quartier de veille active
Ancien quartier de veille

Sources : Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, Ville de Paris - 2018

La géographie prioritaire

QP : Quartiers prioritaires
QVA : Quartiers de veille active
QPV : Quartiers de la politique de la ville (quartiers prioritaires et quartiers de veille active)
AQV : Anciens quartiers de veille
QPOP : Quartiers populaires
NPNRU : Nouveau programme national de renouvellement urbain
GPRU : Grand projet de renouvellement urbain
REP/REP+ : Réseaux d'éducation prioritaire
RE : Réussite éducative

Les partenaires ayant renseigné des indicateurs en 2020

Ville de Paris - Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires (DDCT) // Préfecture - Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) // Ville de Paris - Direction des affaires culturelles (DAC) // Ville de Paris - Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE) // Ville de Paris - Direction des Affaires Scolaires (DASCO) // Ville de Paris - Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé (DASES) // Ville de Paris - Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) // Ville de Paris - Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE) // Ville de Paris - Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) // Ville de Paris - Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP) // Ville de Paris - Direction du Logement et de l'Habitat (DLH) // Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme (DU) // Ville de Paris - Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD) // Ville de Paris - Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) // Ville de Paris - Groupement d'intérêt public pour la réussite éducative (GIP Réussite éducative) // Ville de Paris - Mission Métropolitaine de prévention des conduites à risques (MMPCR) // Académie de Paris // Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage (CASNAV) // Caisse d'allocations familiales de Paris (Caf de Paris) // Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) // Mission Locale de Paris // Pôle Emploi // Région Île-de-France // Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) // Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) // Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) // Paris Habitat // RIVP (Régie immobilière de la ville de Paris) // Elogie-Siemp // Groupement Inter-Bailleurs Parisien (GPIS) // GIE Paris Commerces.

© Apur - David Boureau

QPV Michelet - Alphonse Karr - rue de Nantes Vue du Centre d'Animation Curial (réhabilitation 2008 AIR ARCHI) avec tours de la cité Michelet

1. Grandir : éducation, jeunesse et parentalité

Le contrat de ville parisien intègre plusieurs actions visant à favoriser la réussite scolaire et éducative des enfants et adolescents, à accompagner les parents dans leur rôle éducatif et dans les relations avec l'école, à favoriser l'insertion sociale et l'autonomie des jeunes dans les quartiers de la politique de la ville.

Ces actions sont portées par les partenaires de l'éducation, de l'enseignement, de la petite enfance, de la jeunesse, de la culture et de l'insertion sociale (Académie de Paris, Caf de Paris, Mission Locale de Paris, DASCO, DFPE, DASES, DDCT, GIP, DJS, DAC, DAE, DRAC, DRJSCS, DDCS).

Objectifs prioritaires

1) Favoriser la réussite scolaire et éducative

- Favoriser la réussite et l'épanouissement des enfants et des adolescents.
- Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire.
- Favoriser la mixité et lutter contre l'évitement scolaire.

2) Accompagner les parents dans leur rôle éducatif et dans les relations avec l'école

- Accompagner les parents dans l'exercice de leur rôle éducatif.
- Faciliter le lien entre parents et écoles.
- Favoriser l'accès aux droits des familles les plus fragiles.

3) Favoriser l'insertion sociale et l'autonomie des jeunes

- Favoriser l'épanouissement des jeunes.
- Favoriser la prise d'autonomie et la valorisation des compétences.
- Favoriser l'engagement et l'exercice de la citoyenneté.

64 ACTIONS DU RÉFÉRENTIEL "GRANDIR"

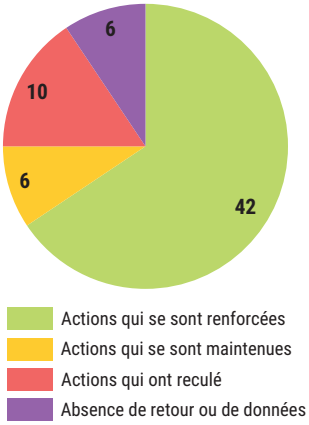

Source : mise en oeuvre du référentiel du contrat de ville de Paris, Apur 2020

Sur les 64 actions du référentiel « Grandir », 42 actions se sont renforcées dans les quartiers ou bénéficient à des habitants des quartiers plus nombreux qu'en 2015, 6 se sont maintenues, 10 touchent un public bénéficiaire issu des quartiers moins nombreux, et 6 n'ont pas pu être mesurées faute de données ou de retours.

Principaux enseignements et enjeux issus des travaux de l'évaluation à mi-parcours en 2018-2019

Les travaux de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville de Paris menés en 2018-2019 ont mis en avant **des évolutions positives en matière de réussite scolaire.** Dans les collèges publics classés en réseau d'éducation prioritaire (REP et REP+), **le taux de réussite au brevet augmente sur la dernière période de manière plus importante qu'en moyenne dans l'ensemble des collèges parisiens.** Les collèges situés dans ou à proximité des quartiers prioritaires enregistrent une baisse plus marquée que dans le reste de Paris de la part d'élèves en retard au moment d'entrer en classe de 6e. Par ailleurs, le taux de scolarisation des jeunes de 16 à 24 ans est plus important dans les quartiers prioritaires parisiens qu'en moyenne dans l'ensemble des quartiers prioritaires de France (60 % contre 53 %), et les filières générales plus souvent suivies par les élèves entrant au lycée.

Si les indicateurs de réussite scolaire semblent témoigner d'une réduction des écarts, **le taux de réussite au brevet demeure plus faible dans les collèges en éducation prioritaire** que dans l'ensemble des collèges parisiens (81 % contre 92 % en 2017). Les établissements scolaires sont plus souvent classés en réseau d'éducation prioritaire à Paris que dans le reste du territoire. **Les effectifs des collèges en réseau d'éducation prioritaire ont fortement diminué à Paris entre les rentrées 2013 et 2017** (-9 %), ainsi que la part d'élèves scolarisés dans ces établissements. Cette baisse peut notamment s'expliquer par une offre d'établissements privés plus développée à Paris, ainsi que par des pratiques d'évitement, qui se traduit par la hausse des effectifs dans les collèges privés (+2 % entre les rentrées 2013 et 2017).

Dans le cadre de ces travaux, **les Conseils citoyens ont fait remonter plusieurs enjeux liés à l'éducation :** des difficultés liées au décrochage scolaire, à l'illettrisme, à l'orientation des élèves, à l'évitement scolaire, et à l'insertion socio-professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans.

Les Conseils citoyens ont également défini **plusieurs priorités d'actions** pour cette thématique : réduire l'échec et le décrochage scolaire, renforcer la mixité scolaire surtout au collège, en agissant sur les facteurs de l'évitement scolaire, et accompagner les parents et les jeunes dans l'inclusion numérique.

Source : « *Analyse des quartiers de la politique de la ville à Paris - Évaluation à mi-parcours du contrat de ville de Paris 2015-2020 - Volet 1* », Apur, avril 2019.
https://www.apur.org/fr/nos-travaux/analyse-quartiers-politique-ville-paris-evaluation-mi-parcours-contrat-ville-paris-2015

Résultats des données collectées en 2020

Favoriser la réussite scolaire et éducative

Favoriser la réussite et l'épanouissement des enfants et des adolescents	
Améliorer les conditions d'apprentissage et réduire de façon significative les écarts de réussite scolaire avec l'ensemble du territoire parisien	↗ Le **programme de réussite éducative** s'est développé dans les établissements d'éducation prioritaire (5 400 enfants accompagnés depuis 2015). ↗ **Le dédoublement des classes** de CP et de CE1 se renforce dans les établissements d'éducation prioritaire (100 % des CP en REP/REP+ et 100 % des CE1 en REP+ en 2018/2019). ↗ **Le programme « Devoirs Faits »** s'est développé dans les établissements d'éducation prioritaire (100 % des collèges de REP/REP+ en 2018/2019). ↗ **Le Parcours d'excellence** se renforce dans les établissements d'éducation prioritaire (533 élèves de REP/REP+ en 2018/2019 contre 100 en 2016/2017). ↗ 100 % des collégiens de 3e dans un établissement de REP/REP+ font **un stage** depuis 2016/2017, soit une hausse depuis 2014/2015 (97 %). ↗ **Le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire** (Clas) se développe dans les établissements d'éducation prioritaire (57 partenaires en 2019, soit +7 depuis 2015). X **La formation des bénévoles pour la mise en œuvre de qualité du dispositif de Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (Clas)** n'a pas pu être mesurée.
Améliorer le climat scolaire	↗ Le **dispositif « Actions collégiens »** s'est développé dans les établissements d'éducation prioritaire (6 887 collégiens en 2018/2019, soit +1 200 depuis 2014/2015). ↗ La part de collèges REP/REP+ qui développent **des actions pour améliorer le climat scolaire** a progressé (94 % en 2018/2019 contre 64 % en 2014/1 015), tout comme la part de ceux qui se saisissent de l'enquête DIESE (54 % en 2018/2019 contre 24 % en 2014/2015).
Promouvoir la santé des enfants et des adolescents	↗ Les **actions d'accompagnement pour les compétences psychosociales** dans les établissements concernent une part d'élèves plus élevée (39 % en 2018/2019 contre 20 % en 2014/2015). ↗ Le nombre de **classes de REP/REP+ concernées par un projet de développement des compétences psycho-sociales** a augmenté passant de 3 classes sur 20 en 2018/2019 (15 %) à 4 sur 19 en 2019/2020 (21 %). X **La mise en place des actions autour des relations affectives et sexuelles via des activités de planification familiale** n'a pas pu être mesurée.
Contribuer à l'épanouissement et la valorisation des enfants et adolescents	↗ **L'accès aux centres de loisirs de la ville** a été renforcé dans les quartiers de la politique de la ville (64 centres de loisirs en 2018/2019 contre 23 en 2014/2015).
Réduire les disparités territoriales en matière d'offre d'accueil de la petite enfance	↗ **L'accès aux établissements d'accueil de jeunes enfants** a été renforcé dans les quartiers de la politique de la ville (7 900 places de crèches en 2019/2020, soit +700 depuis 2014/2015). X **L'accès en crèche des enfants vivant sous le seuil de pauvreté** n'a pas pu être mesuré.

Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire	
Prévenir le décrochage scolaire des jeunes de moins de 16 ans	↗ **Les Groupes de prévention sur décrochage scolaire (GPDS)** se sont développés dans les établissements d'éducation prioritaire (94 % des établissements en 2018/2019 contre 54 % en 2014/2015). X Le **nombre d'exclusions définitives** dans les établissements n'a pas pu être mesuré.

Favoriser la mixité et lutter contre l'évitement scolaire	
Prendre en compte les enjeux de mixité sociale et scolaire dans l'élaboration de la sectorisation	↗ **L'observatoire de la mixité scolaire** a été mis en place en 2018. ↗ **Les actions d'expérimentation de « secteurs multi collèges »** ont eu un impact sur la baisse des écarts de positionnement social, de réussite au brevet et d'évitement scolaire dans les 6 collèges concernés.
Valoriser l'image des écoles et collèges et favoriser l'excellence scolaire	↗ **Le contrat de territoire lecture** s'est développé depuis novembre 2018 (4 contrats de territoire lecture signés, 145 actions réalisées, 6 événements majeurs organisés, 8 400 personnes concernées en 2019). X **Le taux d'évitement scolaire et l'accompagnement des initiatives des écoles et collèges** souhaitant valoriser l'image de leur établissement n'ont pas pu être mesurés.
Ouvrir l'école sur le quartier	↗ **Plusieurs écoles se sont ouvertes sur le quartier** en organisant des événements de la ville ou en développant des partenariats avec des associations et des acteurs du quartier au service des apprentissages.
Agir de manière ciblée et concertée sur les écoles et collèges prioritaires et apporter des réponses rapides aux besoins des communautés éducatives	↗ **Le dispositif « Tous Mobilisés »** s'est développé dans les établissements d'éducation prioritaire (16 établissements en 2019/2020 contre 11 en 2017/2018).

Accompagner les parents dans leur rôle éducatif et dans les relations avec l'école

Accompagner les parents dans l'exercice de leur rôle éducatif	
Développer une offre territoriale diversifiée pour réduire les inégalités d'accès des parents aux dispositifs de soutien à la parentalité	↗ Les **Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents** (REAAP) se sont développés dans les quartiers prioritaires (81 actions en 2019 contre 50 en 2016). → Le nombre de **lieux d'accueil enfants-parents** est resté stable dans les quartiers prioritaires (6 lieux). ↗ Les **structures de l'Animation de la Vie Sociale** se sont développées dans les quartiers prioritaires (23 structures en 2019, soit +9 depuis 2015).
Promouvoir le départ en vacances des familles	→ Le nombre de **points informations vacances** est resté stable dans les quartiers prioritaires (6 lieux). ↘ Les **aides directes ou indirectes au départ en vacances de la Caf de Paris** touchent un public issu des quartiers prioritaires de moins en moins nombreux (193 familles en 2019 contre 252 en 2015).

Faciliter le lien entre parents et école	
Favoriser le dialogue entre les équipes pédagogiques et les parents d'élèves	↗ Les **lieux d'accueil pour les parents** se sont développés (53 % des collèges en 2018/2019 contre 30 % en 2014/2015). ↗ L'utilisation des **Espaces Numériques de Travail** s'est renforcée (98 % des parents utilisateurs en 2018/2019 contre 10 % en 2014/2015). ↗ Le **dispositif Paris Collèges Familles** s'est développé dans les établissements (+8 collèges dont +3 en REP/REP+), bien que ce dernier dispositif s'adresse de moins en moins à un public issu des quartiers de la politique de la ville (27 % de familles bénéficiaires dont les enfants sont scolarisés en REP/REP+ en 2017/2018 contre 75 % en 2014/2015).

Favoriser l'accès aux droits des familles les plus fragiles	
Développer l'offre d'accès aux droits de la CAF	↘ Les **rendez-vous pour les familles rencontrant un événement fragilisant** touchent moins de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires (53 rendez-vous en 2019 contre 68 en 2017). ↘ Les **rendez-vous des droits pour les familles monoparentales dont un enfant entre au collège** touchent moins de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires (5 rendez-vous en 2019 contre 11 en 2017). ↗ Le nombre d'information-conseil **et de parcours accompagnés pour les personnes rencontrant des difficultés dans l'accès et le maintien au logement** a augmenté (718 en 2019 contre 600 en 2018, soit +118). ↗ Les **parcours accompagnés en faveur des familles monoparentales bénéficiaires du RSA socle et du RSA activité** se sont renforcés (207 parcours en 2019 contre 142 en 2017). ↗ Les **réseaux de solidarité en faveur des familles monoparentales** se sont renforcés (200 familles en 2019 contre 153 en 2015).
Accompagner les familles les plus fragiles	↘ La part de **demandes de bourses** a baissé passant de 69 % en 2014/2015 à 66 % en 2018/2019.
Promouvoir l'apprentissage de la langue française	↗ Le dispositif **Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE)** s'est développé davantage dans les établissements d'éducation prioritaire (482 parents inscrits en 2018/2019 contre 201 en 2014/2015, soit +140 %), que dans les autres établissements parisiens (693 contre 397, soit +75 %), que ce soit en nombre d'actions ou de parents inscrits.

Favoriser l'insertion sociale et l'autonomie des jeunes

Favoriser l'épanouissement des jeunes	
Accompagner et favoriser l'accès des jeunes aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et aux dispositifs jeunesse	↗ Les **points Information Jeunesse** se sont développés dans les quartiers de la politique de la ville (7 en 2020 contre 5 en 2017). → Le nombre de **pôles jeunes dans les centres Paris Anim' (CPA)** s'est maintenu à 12 dans les quartiers de la politique de la ville entre 2015 et 2020. ↗ Les **équipements des centres Paris Anim'** se sont développés dans les quartiers de la politique de la ville (21 en 2020 contre 17 en 2015). ↗ Les **actions culturelles de la Mission Locale de Paris** se sont développées à Paris (67 en 2019 contre 38 en 2015), et ont touché un plus grand nombre de jeunes parisiens dont 20 % sont issus des quartiers prioritaires. ↗ Les **partenariats scolaires dans les conservatoires et le parcours de sensibilisation musicale** se sont développés dans les établissements d'éducation prioritaire (+10 partenariats scolaires avec les conservatoires entre 2016/2017 et 2019/2020 ; et 97 % des établissements d'éducation prioritaire ont un parcours de sensibilisation musicale en 2019/2020). ↗ Les **actions et événements culturels des bibliothèques** se sont renforcés dans les quartiers prioritaires, faisant augmenter leur fréquentation (9 419 personnes en 2019, soit +4 694 depuis 2015). ↗ Le nombre d'établissements, de classes et d'élèves bénéficiant des différents **dispositifs d'éducation artistique et culturelle** a progressé depuis 2015. → Les **projets culturels et artistiques exemplaires et innovants** à destination des populations des quartiers prioritaires ont connu une hausse de leur participation, bien que le nombre de résidences culturelles reste stable.
Sensibiliser le public aux médias	↗ L'**appel à projets d'Éducation aux médias et à l'information** s'est développé en accompagnement 10 projets par an depuis 2018. ↗ Le **programme « Journalistes en résidence »** s'est développé en accompagnant une dizaine de projets par an situés principalement en quartiers prioritaires depuis 2018.
Favoriser l'offre de loisirs et de séjours pendant et hors vacances	↘ Les **vacances arc-en-ciel** ont touché un public issu des quartiers prioritaires moins nombreux qu'en 2015 (1 066 dossiers en 2019, soit -22 % depuis 2015). X Le **nombre de mini-séjours** n'a pas pu être mesuré, mais d'autres dispositifs ont été créés comme les colonies apprenantes en 2020, dont la moitié des enfants bénéficiaires résident dans un quartier de la politique de la ville. ↘ Les **aides aux vacances de la Caf de Paris** ont touché un public issu des quartiers prioritaires moins nombreux qu'en 2015 (103 bénéficiaires des quartiers prioritaires en 2019 contre 176 en 2015). ↗ **30 000 exemplaires du Pass Jeunes** sont distribués à Paris, dont 1 250 diffusés par les acteurs des territoires à Paris. → Les **bibliothèques hors les murs** se maintiennent à Paris et dans les quartiers prioritaires (48 en 2019), bien que leur fréquentation baisse sur la période en raison des conditions météo caniculaires qui ont pu conduire à annuler certaines opérations.
Développer la prévention et prévenir les conduites à risques	↗ Depuis 2015, les groupes de travail et les formations dans le cadre des **Ateliers Santé Ville se sont développés pour favoriser la prévention et prévenir les conduites à risques** (+4 groupes et +1 formation entre 2015 et 2019). ↗ Le nombre d'élèves sensibilisés par des **actions de prévention et de sensibilisation** a augmenté à Paris (107 514 élèves sensibilisés en 2019, soit +15 % depuis 2015) et dans les quartiers. ↗ La Mission Locale de Paris a développé des **permanences pour l'accès aux droits** (+102 entre 2016 et 2019) et **pour la santé mentale** (+40 entre 2016 et 2019), bien que les **permanences de prévention des conduites à risques** aient reculé (-24 entre 2017 et 2019).

Favoriser la prise d'autonomie et la valorisation des compétences	
Valoriser les compétences des jeunes	↗ **Plusieurs fabriques culturelles** ont ouvert pour développer des résidences d'artistes (le Grand Parquet, Villa Vassilieff, Place centre culturel Hip-Hop, Plateaux Sauvages hors les murs). ↗ **L'école de la création numérique TUMO** a été ouverte pour promouvoir l'accès aux lieux d'apprentissage numérique. En 2018-2019, TUMO Paris accueille 1 200 jeunes aux sessions hebdomadaires, dont 42 % habitent un quartier populaire, sont inscrits dans un établissement prioritaire et/ou sont fléchés par des acteurs sociaux.
Lutter contre le décrochage scolaire des jeunes de plus de 16 ans et favoriser la découverte des métiers pour une orientation professionnelle choisie	→ Les **actions de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)** se sont maintenues et le nombre de jeunes lycéens suivis a progressé (525 lycéens en 2019, soit +30 % depuis 2015). ↗ La Mission Locale de Paris a développé des actions dans le cadre du **Programme Spécifique d'Accompagnement des Décrocheurs scolaires**, plusieurs nouveaux dispositifs et des permanences hors les murs, bien que le nombre de jeunes suivis et le nombre de sortie positive baissent depuis 2015. Ce dispositif n'existe toutefois plus car il n'est plus financé.

Favoriser l'expression, la participation et l'engagement citoyen des jeunes	
Favoriser le développement de l'esprit critique et lutter contre le racisme et les discriminations	↘ La **formation des acteurs associatifs aux questions de laïcité** pour favoriser le développement de l'esprit critique et lutter contre le racisme et les discriminations a touché moins de personnes, passant de 507 acteurs formés par an en 2017 à 66 en 2019.
Promouvoir l'expression, la participation et l'engagement citoyen des jeunes des quartiers	↗ Le **Conseil parisien de la jeunesse** touche de plus en plus de jeunes issus des quartiers de la politique de la ville (13 % des candidats en 2019 contre 11 % en 2015). ↘ Le **service civique** touche moins de jeunes des quartiers prioritaires depuis 2015 (13 % en 2019 contre 14 % en 2015). ↘ Le **BAFA citoyen** touche moins de jeunes des quartiers prioritaires depuis 2015 (19 % en 2019 contre 22 % en 2016).

© Apur - David Boureau

Jardin Rosa Luxembourg, 63 Quater Rue Riquet, Paris 18e (QPV La Chapelle – Évangile)

2. Travailler : emploi et développement économique

Le contrat de ville parisien intègre plusieurs actions pour favoriser l'accès à l'emploi des habitants, favoriser l'accès à l'emploi des jeunes, et agir pour le développement économique local dans les quartiers de la politique de la ville.

Ces actions sont portées par les partenaires de l'emploi, de l'insertion professionnelle et de l'activité économique (Pôle Emploi, Mission Locale de Paris, EPEC, Région, Direccte, DASCO, DASES, DAE, DDCT, Paris Habitat, GIE Paris Commerces, PIE).

Objectifs prioritaires

1) Favoriser l'accès à l'emploi et sécuriser les parcours

- Renforcer l'employabilité des habitants des QPV par des actions d'accompagnement socio-professionnel.
- Favoriser l'accès à l'emploi.

2) Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes

- Accompagner en amont l'employabilité des jeunes.
- Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes.

3) Agir pour le développement économique local

- Diversifier et dynamiser l'offre commerciale et de services.
- Intégrer l'innovation et les logiques collaboratives comme leviers de développement pour les quartiers.
- Soutenir et accompagner la création et la reprise d'activités et d'entreprises.

54 ACTIONS DU RÉFÉRENTIEL "TRAVAILLER"

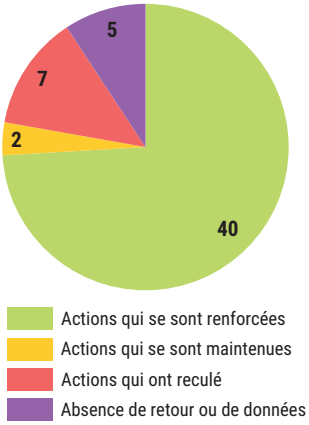

Source : mise en oeuvre du référentiel du contrat de ville de Paris, Apur 2020

Sur les 54 actions du référentiel « Travailler », 40 actions se sont renforcées dans les quartiers ou bénéficient à des habitants des quartiers plus nombreux qu'en 2015, 2 se sont maintenues, 7 touchent un public bénéficiaire issu des quartiers moins nombreux, et 5 n'ont pas pu être mesurées faute de données ou de retours.

Principaux enseignements et enjeux issus des travaux de l'évaluation à mi-parcours en 2018-2019

Les travaux de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville de Paris menés en 2018-2019 ont mis en avant **un accroissement des écarts en termes d'emploi et d'insertion professionnelle entre les quartiers prioritaires et la moyenne parisienne.** Le taux d'activité, qui exprime le rapport entre le nombre d'actifs (occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population de 15 à 64 ans, est plus élevé dans les quartiers prioritaires parisiens que dans les quartiers prioritaires de la France, et reste stable alors qu'il augmente à Paris. Sur la période récente, entre 2009 et 2014, le chômage a augmenté plus fortement dans les quartiers qu'à Paris dans son ensemble, pour toucher près d'un actif sur cinq. Entre 2014 et 2017, la progression du nombre de demandeurs d'emploi (catégorie ABC) est également légèrement plus marquée dans les quartiers prioritaires qu'à Paris (+ 5 % contre + 4 %). Parmi eux, les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, sont plus nombreux qu'en moyenne à Paris, et qu'en moyenne dans les quartiers prioritaires de France. La proportion de jeunes en difficulté d'insertion professionnelle demeure très supérieure dans les quartiers prioritaires qu'en moyenne parisienne (17 % de jeunes âgés de 16 à 25 ans ni en emploi ni en étude contre 9 % à Paris).

En parallèle, les quartiers connaissent **un certain dynamisme économique au cours de la période récente.** Alors que la densité de commerces et services commerciaux est plus faible dans les quartiers prioritaires qu'en moyenne à Paris, la part de locaux vacants en rez-de-chaussée diminue légèrement sur la période récente dans les quartiers (- 0,8 point entre 2014 et 2017 contre + 0,2 point à Paris). Les créations d'établissements sont plus nombreuses dans les quartiers prioritaires parisiens par rapport aux quartiers prioritaires de France et au reste du territoire parisien. Ce dynamisme est illustré par un nombre important d'auto-entrepreneurs parmi les créations d'établissements, qui s'appuient pour partie sur le développement des plateformes numériques. La part d'auto-entrepreneurs parmi les créations d'établissements est supérieure dans les quartiers prioritaires (54 %) qu'en moyenne à Paris (41 %). Plusieurs dynamiques de projets interviennent sur le développement économique des quartiers, telles que l'Arc de l'innovation, le programme ITI ou encore Paris Commerce.

Dans le cadre de ces travaux, **les Conseils citoyens ont fait remonter plusieurs enjeux liés à l'emploi et l'activité économique :** la détérioration de l'emploi dans les associations liées notamment à la fin des emplois aidés, un intérêt pour l'offre de commerces proposant des produits bio ou en circuits courts, l'amélioration des commerces de proximité évoquée dans certains arrondissements (11e, 13e, 18e) et le manque de diversification des commerces dans d'autres (19e, 20e).

Les Conseils citoyens ont également défini **plusieurs priorités d'actions** pour cette thématique : favoriser l'accès aux droits (inclusion numérique et travail), améliorer l'accompagnement vers l'emploi et mobiliser tous les acteurs économiques (entreprises, employeurs, structures de l'ESS).

Source : « *Analyse des quartiers de la politique de la ville à Paris - Évaluation à mi-parcours du contrat de ville de Paris 2015-2020 - Volet 1* », Apur, avril 2019.
https://www.apur.org/fr/nos-travaux/analyse-quartiers-politique-ville-paris-evaluation-mi-parcours-contrat-ville-paris-2015

Résultats des données collectées en 2020

Favoriser l'accès à l'emploi et sécuriser les parcours

Renforcer l'employabilité des habitants des QPV par des actions d'accompagnement socio-professionnel	
Accompagner la levée des freins vers l'emploi	↗ Le **programme « Femmes en mouvement » mis en place par l'association Adage** accompagne une centaine de femmes de situation de précarité chaque année vers l'insertion, à travers un accompagnement global qui permet la levée des freins à l'insertion. X L'accès à des actions de remobilisation via **l'appel à projets « Rebondir »** n'a pas pu être mesuré.
Consolider l'offre de formation	↗ L'appel à projets **« Parcours linguistiques à visée professionnelle » s'est renforcé dans les quartiers** (42 % des bénéficiaires issus des quartiers de la politique de la ville en 2019 contre 40 % en 2015, soit +2 points). ↗ Les **passerelles linguistiques vers l'emploi se sont renforcées dans les quartiers** (33 % des bénéficiaires issus des quartiers de la politique de la ville en 2018 contre 29 % en 2015, soit +4 points). X L'accès aux **Ateliers socio-linguistiques (ASL)** n'a pas pu être mesuré. → Les **formations compétences clés** ont légèrement reculé en nombre de places proposées (662 places en 2019 contre 696 en 2016). → Les **cours municipaux pour adultes** se sont maintenus sur l'ensemble du territoire parisien (7 518 bénéficiaires à Paris en 2019/2020, soit +1 % depuis 2018/2019). ↘ Le **parcours EIF-FEL** touche un public des quartiers moins nombreux qu'en 2015 (27 % des bénéficiaires issus des quartiers de la politique de la ville en 2019 contre 42 % en 2016, soit -15 points).
Développer les compétences des habitants et favoriser un meilleur accès à l'offre de formation existante	↗ **L'offre de formation auprès des demandeurs de Pôle Emploi** s'est développée sur l'ensemble du territoire parisien (+11 307 places entre 2015 et 2019) et dans les quartiers prioritaires (1 886 bénéficiaires en 2019, soit +1 183 depuis 2015). ↗ Les **programmes qualifiants et pré-qualifiants de la Région** se sont développés sur l'ensemble du territoire parisien (+2 159 places entre 2015 et 2019). ↗ Le **Plan d'Investissement Compétences** s'est développé sur l'ensemble du territoire parisien (+802 places en 2018 et 2019). ↗ Le dispositif de **formation qualifiante Paris Formation** a vu progresser la part de résidant en quartier prioritaire (33 % en 2018 contre 27 % en 2015), mais le dispositif a été suspendu en 2018.
Accompagner la formation vers les métiers de secteurs porteurs (hôtellerie, numérique, économie circulaire, innovation)	↗ Les **formations numériques Paris Code et ITI** se sont développées à Paris en 2016. ↗ Les **formations aux métiers de la ville durable** (fabrication numérique, économie circulaire, mobilités) se sont développées à Paris en 2017. ↗ Les **formations aux métiers mobilisés par les JOP** se sont développées à Paris en 2018. ↘ Le **plan hôtelier** est abandonné depuis 2018.

Favoriser l'accès à l'emploi	
Garantir l'accès des habitants des QPV aux dispositifs d'accompagnement vers l'emploi	↗ Les **dispositifs d'accompagnement de Pôle emploi** accueillent une part plus élevée d'habitants en quartier prioritaire (12 % en 2019 contre 10,7 % en 2015). ↗ Les **dispositifs d'accompagnement au titre du PLIE** se sont renforcés dans les quartiers de la politique de la ville : le nombre de permanences a augmenté dans les quartiers prioritaires (20 en 2019 contre 12 en 2015), tout comme le nombre d'informations collectives (41 contre 21), le nombre de rencontres avec les structures en quartiers prioritaires et/ou sur cette thématique (25 contre 20). La part de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires a toutefois reculé (38 % en 2019, soit -3 points depuis 2015). X Les **actions de proximités via les Points Paris Emploi** n'ont pas pu être mesurées.
Informer et préparer les publics aux opportunités d'emploi	↘ Les **sessions de pré-recrutement et les jobs-dating** sont moins nombreux depuis 2015 (58 recrutements via les sessions dans les quartiers de la politique de la ville en 2019 contre 212 en 2015). ↗ Les **pactes avec les entreprises** se sont développés (6 pactes en 2019 contre 1 en 2015). ↘ **L'offre d'insertion par l'activité économique (IAE)** touche un public issu des quartiers prioritaires moins nombreux depuis 2015 (1 172 bénéficiaires issus des quartiers prioritaires en 2018 contre 1 419 en 2015, soit 19 % des bénéficiaires en 2018 contre 24 % en 2015). ↗ Les **clauses sociales** se sont développées en faveur des habitants des quartiers prioritaires (99 bénéficiaires des quartiers prioritaires en 2019 contre 71 en 2015).

Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes

Accompagner en amont l'employabilité des jeunes	
Permettre la levée des freins à l'accès à l'emploi	↘ Le **Plan de lutte contre l'illettrisme** touche un public issu des quartiers prioritaires moins nombreux qu'en 2015 (33 % en 2019 contre 51 % en 2015). ↘ L'**Ecole de la 2ème chance** touche un public issu des quartiers prioritaires moins nombreux qu'en 2015 (26 % en 2019 contre 30 % en 2015). ↘ Les **dispositifs Avenir Jeunes Espace dynamique** (8 % en 2019 contre 18 % en 2015) et **Parcours Entrée dans l'emploi** (12 % contre 16 %) touchent un public issu des quartiers prioritaires moins nombreux qu'en 2015. ↗ Les **chantiers éducatifs** se sont développés en faveur des jeunes résidents dans les quartiers de la politique de la ville (139 chantiers organisés dans les quartiers de la politique de la ville entre 2015 et 2019).

Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes	
Garantir l'accès aux dispositifs d'accompagnement vers l'insertion professionnelle des jeunes	↗ Les **dispositifs d'accompagnement de la Mission Locale de Paris** accueillent un public des quartiers prioritaires stable, bien que les nouveaux arrivants accompagnés par la Mission Locale soient davantage issus des quartiers (14 % en 2019 contre 12 % en 2015). Les **dispositifs de remobilisation de service civique** touchent plus de jeunes issus des quartiers prioritaires depuis 2015 (19 % de bénéficiaires des quartiers prioritaires en 2019 contre 15 % en 2015). ↗ La **Garantie Jeune** bénéficie à plus de jeunes des quartiers prioritaires depuis 2016 (18 % en 2019 contre 17 % en 2016). ↗ Les actions du **Plan régional d'insertion pour la jeunesse (PRIJ)** bénéficient à davantage de jeunes des quartiers (201 bénéficiaires en 2019 contre 140 en 2018). ↗ Les **actions hors les murs** se sont développées dans les quartiers (271 en 2019 contre 10 en 2015). ↗ Les **dispositifs d'accompagnement de Pôle Emploi** accueillent un public des quartiers prioritaires plus nombreux (1 063 en 2019 contre 808 en 2015). ↗ Le **dispositif Dynamique Insertion Professionnelle (DIP)** bénéficie à plus de jeunes des quartiers prioritaires (265 en 2019 contre 41 en 2017).
Préparer les jeunes aux opportunités d'emploi	↗ Les **dispositifs d'alternance et d'apprentissage de la Mission Locale** bénéficient à davantage de jeunes issus des quartiers (19 % en 2019 contre 16 % en 2015). ↗ Les **dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat des jeunes de la Mission Locale** (Paris Initiative Entreprise et Positive Planet) bénéficient à davantage de jeunes issus des quartiers (23 % en 2019 contre 20 % en 2016).

Agir pour le développement économique local

Diversifier et dynamiser l'offre commerciale et de services	
Améliorer l'attractivité des quartiers et favoriser l'implantation dans le quartier	↗ Le **dispositif « Coup de pouces commerce » a été mis en œuvre** pour rénover les devantures commerciales des bailleurs dans les quartiers prioritaires (23 lauréats en 2020). ↗ En 2020, 6 locaux situés dans un quartier prioritaire ont été achetés et revendus par la Semaest, 18 protocoles ont été signés dans le cadre du **dispositif « Paris Commerces »**, et 39 locaux commercialisés par le GIE Paris Commerces ont été loués dans les quartiers prioritaires. ↗ **Plusieurs locaux du GIE Paris Commerces reloués sont situés dans un quartier de la politique de la ville** pour favoriser la revitalisation commerciale (31 % en 2019 contre 38 % en 2018). ↗ Depuis 2018, 3 **structures d'insertion économique des publics** ont été implantées dans les quartiers de la politique de la ville. X Le **prêt dépôt de garantie (PDG)** pour le développement d'activités n'a pas pu être mesuré.

Intégrer l'innovation et les logiques collaboratives comme leviers de développement pour les quartiers	
Favoriser l'implantation des entreprises de l'ESS et de l'économie circulaire	↗ Les **actions mises en place dans le cadre du Projet ITI** ont accompagné 600 porteurs de projets depuis 2017, dont 130 créations ou reprises d'entreprises dans les 18e, 19e et 20e arrondissements. ↗ Les **aides régionales aux entreprises ESS** se sont développées (10 en 2019, soit +3 depuis 2017). X Le **plan « Économie circulaire »** n'a pas pu être mesuré.
Positionner les quartiers comme territoires d'expérimentation et d'innovation	↗ Depuis la création de **l'Arc de l'innovation en 2015, des outils ont été développés** pour améliorer la connaissance des acteurs du territoire et recentrer le profil des acteurs autour de critères bien identifiés. En 2019, 163 acteurs de l'Arc de l'innovation sont situés à Paris, dont 40 dans les quartiers de la politique de la ville, soit un quart des acteurs recensés. ↗ Lancés fin 2018, les **appels à projets de l'Arc de l'innovation** comptent 17 projets parisiens dont 11 situés dans un quartier de la politique de la ville (65 %), et ont réuni près de 200 personnes lors des événements. ↗ **En termes d'ancrage local, les rallyes** ont été développés, tout comme **l'Option Start-up** qui bénéficie chaque année à de plus en plus de classes (+59 classes de collèges supplémentaires entre 2018 et 2019), et **des premiers stagiaires ont été accueillis dans les lieux de l'Arc de l'innovation** (4 stagiaires en 2019).

Soutenir et accompagner la création et la reprise d'activités et d'entreprises	
Mieux mobiliser les dispositifs de droits communs existants	↗ Le dispositif de **financement Entrepreneur Leader** a connu une légère hausse du nombre de bénéficiaires des quartiers prioritaires (+11 bénéficiaires entre 2018 et 2019). Sur l'ensemble du territoire parisien, l'accompagnement a permis 739 créations ou reprises d'entreprises en 2018. ↗ 24 000 porteurs de projets ont été orientés via la **plate-forme pousses.paris** sur l'ensemble de la période et sur l'ensemble du territoire parisien.
Mieux mobiliser les dispositifs ciblés pour les QP	↗ 3 **Cités Lab** se sont développés à Paris depuis 2017. ↘ Le **dispositif Paris Initiative Entreprise (PIE)** a connu un recul du nombre d'établissements implantés dans les quartiers de la politique de la ville et une baisse du nombre de bénéficiaires des quartiers de la politique de la ville. ↗ **L'appel à projets régional « Entreprendre dans les quartiers de la politique de la ville »** a sélectionné plusieurs lauréats.
Mieux mobiliser les dispositifs ciblés pour les QP	↗ Le **dispositif local d'accompagnement (DLA)** s'est développé en faveur des quartiers en bénéficiant à davantage de structures situées en quartiers prioritaires (30 % des structures en 2019 contre 24 % en 2015). ↗ Le **Fonds départemental d'insertion (FDI)** alloués aux structures implantées en QP dans le cadre de l'insertion par l'activité économique (IAE) s'est développé (20 structures en 2019 contre 7 en 2015). ↗ Les **fonds de revitalisation orientés vers les QP** se sont développés (31 % vers les QP en 2019 contre 30 % en 2015).

Marché de la Chapelle, 10 Rue l'Olive, Paris 18e (QPV La Chapelle – Évangile)

© Apur - David Boureau

3. Habiter : cadre de vie et renouvellement urbain

Le contrat de ville parisien intègre plusieurs actions pour favoriser l'accès, le maintien dans le logement et la mobilité choisie des ménages, pour faire des espaces collectifs des espaces communs et partagés, pour accompagner les transformations urbaines et mieux insérer les quartiers dans la ville.

Ces actions sont portées par les partenaires de l'habitat, du logement, de l'insertion sociale, de l'éducation, de la santé, de la culture, de la petite enfance et de l'action sociale (Bailleurs, Préfecture, DRIHL, Caf de Paris, ARS, DDCT, DASES, CASVP, DU, DLH, DPSP, GPIS, DVD, DEVE, DFPE, DAC, DASCO, Éducation Nationale).

Objectifs prioritaires

1) Favoriser l'accès, le maintien dans le logement et la mobilité choisie des ménages

- Prévenir les situations de précarité.
- Promouvoir les mobilités et la mixité.

2) Faire des espaces collectifs des espaces communs

- Favoriser les usages positifs des espaces publics et collectifs pour en faire des espaces communs et partagés.
- Systématiser la participation Citoyenne et la co-construction dans les quartiers.
- Prévenir et traiter les incivilités et les atteintes à la tranquillité publique.

3) Accompagner les transformations urbaines et mieux insérer les quartiers dans la ville

- Poursuivre les transformations du tissu urbain en y associant les habitants et les usagers.
- Améliorer les continuités urbaines entre les quartiers, les communes riveraines et les pôles de développement.
- Diversifier l'offre de logement.
- Contribuer au maillage de l'offre de services et équipements de proximité et favoriser l'accès à cette offre.

54 ACTIONS DU RÉFÉRENTIEL "HABITER"

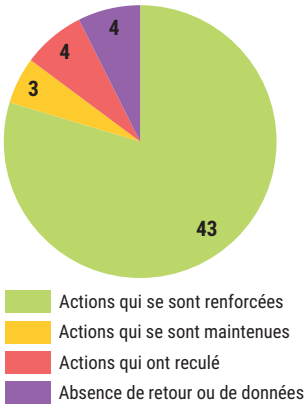

Source : mise en oeuvre du référentiel du contrat de ville de Paris, Apur 2020

Sur les 54 actions du référentiel « Habiter », 43 actions se sont renforcées dans les quartiers ou bénéficient à des habitants des quartiers plus nombreux qu'en 2015, 3 se sont maintenues, 4 touchent un public bénéficiaire issu des quartiers moins nombreux, et 4 n'ont pas pu être mesurées faute de données ou de retours.

Principaux enseignements et enjeux issus des travaux de l'évaluation à mi-parcours en 2018-2019

Les travaux de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville de Paris menés en 2018-2019 ont mis en avant **un habitat social majoritaire dans les quartiers de la politique de la ville qui se diversifie sur la période récente.** Les quartiers prioritaires sont constitués d'un parc de logement social dominant, dont le niveau de loyer est plus faible qu'en moyenne à Paris. Sur la période récente (entre 2001 et 2017), la production de logements sociaux est plus forte dans les quartiers prioritaires qu'à Paris. **Les types de financement des nouveaux logements sociaux contribuent à diversifier d'offre de logements pour introduire davantage de mixité dans les quartiers.** Les nouveaux logements sociaux familiaux financés correspondent pour moitié à des financements en PLS, destinés à des ménages plus favorisés (56 % contre 36 % en moyenne à Paris). Les logements sociaux financés dans les quartiers sont par ailleurs plus souvent des logements adaptés (résidences étudiantes, foyers de travailleurs migrants, foyers de jeunes travailleurs) qu'en moyenne à Paris. Les quartiers sont marqués par un recul de la part des ménages en situation de mal-logement plus rapide qu'en moyenne à Paris (-2,2 points contre -1,1 point entre 2009 et 2014).

Ces travaux ont également souligné **une évolution du cadre de vie** dans les quartiers de la politique de la ville. Onze quartiers prioritaires se situent dans **des secteurs de projets de renouvellement urbain (GPRU, NPNRU) achevés, en cours ou à venir qui les transforment** par la création de nouveaux logements (expliquant en partie les hausses de population observées dans certains quartiers), bureaux, commerces, infrastructures de transport, espaces publics et équipements. Le prolongement du tramway de la Porte de la Chapelle à la Porte d'Asnières fin 2018 a permis aux quartiers qui souffraient d'une moindre accessibilité en transport en commun lourd d'être mieux desservis (Porte de Saint-Ouen – Porte Pouchet, Porte de Montmartre – Porte des Poissonniers – Moskowa). Les réalisations du budget participatif de la ville de Paris dans les quartiers prioritaires concernent pour moitié des projets liés à l'aménagement de l'espace public (aménagement de places et squares, rues aux enfants, installations sportives dans l'espace public, créations de fresques, aménagements des trottoirs et des parcs, végétalisations). Les réalisations liées à la rénovation des locaux commerciaux et associatifs sont également plus nombreuses dans les quartiers qu'en moyenne à Paris, notamment au travers des projets « Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires ! » et « Plus de commerces dans les quartiers populaires ».

Au-delà des analyses statistiques, d'autres enjeux sont remontés des échanges avec les acteurs locaux. **Des enjeux liés à l'occupation de l'espace public, de prévention et de tranquillité publique, de manque de propreté, de prostitution et de toxicomanie,** ressortent en particulier pour les quartiers du nord-est parisien. La montée de la grande pauvreté et du sans-abrisme est également évoquée. Elle concerne plus fortement certains secteurs, du nord-est également, et les quartiers situés autour des gares. D'autres enjeux sont évoqués tels que **le non-recours des habitants des quartiers aux dispositifs, notamment en termes d'accès à l'offre de santé physique et mentale.**

Dans le cadre de ces travaux, **les Conseils citoyens ont fait remonter plusieurs enjeux liés à l'habitat et au cadre de vie :** plusieurs améliorations du cadre de vie constatées (projets urbains, réhabilitation de logements, nouveaux équipements, transports en commun, réalisations de projets), un renforcement des difficultés liées à l'occupation de l'espace public (nuisances, incivilités, insécurité, malpropreté, rixes entre jeunes), des atouts en matière de dynamique associative, un manque d'informations et de concertation des habitants, et un manque d'équipements de santé ou de services de proximité.

Les Conseils citoyens ont également défini **plusieurs priorités d'actions** pour cette thématique : désenclaver les quartiers, mieux prendre en compte les besoins des habitants et favoriser la prévention et la prise en charge des problèmes de sécurité.

Source : « *Analyse des quartiers de la politique de la ville à Paris - Évaluation à mi-parcours du contrat de ville de Paris 2015-2020 - Volet 1* », Apur, avril 2019.
https://www.apur.org/fr/nos-travaux/analyse-quartiers-politique-ville-paris-evaluation-mi-parcours-contrat-ville-paris-2015

Résultats des données collectées en 2020

Favoriser l'accès, le maintien dans le logement et la mobilité choisie des ménages

Prévenir les situations de précarité	
Prévenir les situations de surendettement et les expulsions	↗ Pour renforcer l'aller-vers, les **bailleurs sociaux mettent en place plusieurs interventions de repérage et de prévention** (visites à domicile des conseillères sociales, intervention du contentieux, apurement, travail avec le CASVP et la Caf de Paris), des interventions qui se sont renforcées dans le parc social situé en quartier prioritaire d'Elogie-Siemp (+230 interventions et +2 ménages suivis entre 2018 e 2019), et qui ont reculé pour celui de la RIVP (-21 interventions et -88 ménages suivis entre 2015 et 2019). ↗ Le nombre de **diagnostics sociaux réalisés par la Caf de Paris** à l'étape de l'impayé précoce, de l'assignation et de l'affaire signalée a progressé entre 2015 et 2019 (303 diagnostics sociaux en 2019 contre 219 en 2015), tout comme **le nombre de signalements** (1 416 en 2019 contre 1 137 en 2015), impliquant une intervention des services sociaux plus soutenue. ↗ Pour favoriser l'accès aux dispositifs pour des ménages non suivis par un service social au moment des signalements, une équipe sociale spécialisée dans la prévention des expulsions a été créée en 2002. Ainsi, **l'Équipe sociale de prévention des expulsions de la DASES** intervient auprès des publics parisiens en risque d'expulsion, en complément des acteurs sociaux des territoires. ↗ Les **rendez-vous des droits de la Caf de Paris** touchent davantage de ménages des quartiers prioritaires (303 en 2019 contre 219 en 2015), bien que leur part parmi les bénéficiaires baisse (21,4 % contre 23,4 %). ➔ La Caf de Paris réoriente chaque année vers la **Commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX)** une ou deux situations en quartiers prioritaires.
Favoriser un meilleur recours aux dispositifs liés aux logements	↗ Depuis 2017, **un groupe de travail a permis de créer des outils de communication** papier et numérique pour favoriser l'accès aux dispositifs de prévention des expulsions (plaquette, affiche, infographie numérique, motion design) dans le cadre de la Charte parisienne de prévention des expulsions. ↗ Le **nombre de familles signalées en impayés de loyer par leur bailleur** dans les quartiers de la politique de la ville a augmenté (1 372 en 2019 contre 1 092 en 2015, soit +26 %). ↗ Le **nombre d'allocataires aux aides au logement dans les quartiers prioritaires** est resté stable (autour de 24 000 allocataires). Le nombre d'aides financières individuelles bénéficiant à des ménages a progressé (658 en 2019 contre 535 en 2015).
Accompagner les personnes âgées et fragiles	↗ **Les bailleurs sociaux ont développé des actions pour accompagner les personnes fragiles,** telles que les formations dispensées aux gardiens concernant la santé mentale et accompagnent davantage de ménages dans le cadre de dispositifs spécifiques et les orientent vers les autorités compétentes. ↗ Créé en février 2019, **Paris en compagnie** accompagne un plus grand nombre de bénéficiaires (875 aînés inscrits et 618 citoyens inscrits en 2020, soit respectivement +135 et +147 depuis 2019), notamment pendant la période de confinement de mars 2020. ↗ D'autres **dispositifs sont développés par les bailleurs sociaux pour anticiper le vieillissement et accompagner les personnes âgées,** notamment les actions de médiation. Les personnes âgées et isolées sont une nouvelle population prioritaire pour les Atelier Santé Ville (ASV).

Promouvoir les mobilités et la mixité	
Favoriser les mutations et la mobilité résidentielle choisie	↗ Le nombre de **logements disponibles à l'échange via la bourse de logements sociaux inter-bailleurs** en quartier prioritaire a augmenté à la RIVP (+2 238 logements entre 2015 et 2019) et à Paris Habitat (+2 762). ↗ Le nombre de **foyers jeunes travailleurs (FJT) et de résidences jeunes actifs (RJA)** créés est variable chaque année (251 en 2019 contre 85 en 2015), et le nombre de structures qui ouvrent le droit à la PS (prestation de service) créées en QP est stable (3 structures depuis 2017, composées de 144 places). En 2020, la commission a validé le lancement d'appel à projets de la création d'un FJT (75 logements). X Les **décohabitations pour les ménages en suroccupation dans le parc social** n'ont pas pu être mesurées.
Favoriser la mixité via l'attribution et les arrivées nouvelles de populations	↗ Les **colocations étudiantes ou de jeunes travailleurs se sont développées** dans le parc social situé en quartiers prioritaires de certains bailleurs (12 colocations de Paris Habitat et 43 colocations de Elogie-Siemp entre 2015 et 2019). ↗ **L'objectif fixé par la loi Égalité et Citoyenneté et la loi ELAN** d'attribuer au moins 50 % des attributions dans les quartiers prioritaires destinées aux ménages du 2e, 3e et 4e quartiles de ressources est atteint depuis 2017 (89,4 % en 2019). ↘ **L'objectif fixé par la loi Égalité et Citoyenneté et la loi ELAN** d'atteindre 25 % des attributions hors quartiers de la politique de la ville destinées aux ménages du 1er quartile n'est pas atteint (10,5 % en 2019).

Faire des espaces collectifs des espaces communs

Favoriser les usages positifs des espaces publics et collectifs pour en faire des espaces communs et partagés	
Développer la coordination d'acteurs	↗ Les **démarches de gestion urbaine de proximité (GUP) déployées dans les quartiers de la politique de la ville** se sont développées depuis 2015 (64 actions en 2019, soit +15 depuis 2015), tout comme le nombre de projets mis en œuvre dans les quartiers (246 projets en 2019, soit +166 depuis 2015).
Favoriser l'appropriation de l'espace public par les usagers et habitants	↗ Depuis 2014, plusieurs projets de **marches exploratoires de femmes** ont été réalisés dans les quartiers de la politique de la ville (12 projets, 24 marches, plus de 200 participantes entre mars 2014 et novembre 2018). ↗ Les **démarches d'occupations temporaires** se sont multipliées dans les quartiers prioritaires (+17 entre 2015 et 2019), notamment l'occupation des « rues aux enfants » (+20) et l'urbanisme tactique (+2).
Améliorer la propreté et la qualité des espaces publics et collectifs	↗ Paris Habitat et Elogie-Siemp ont mis en place **des actions ciblées dans les quartiers de la politique de ville (sensibilisation des locataires, formation des gardiens, accompagnement, etc.),** et le budget qui leur est consacré a augmenté, bien qu'un recul en 2019 soit constaté pour Paris Habitat. La note de propreté dans l'enquête de satisfaction a progressé pour Paris Habitat (6,5 en 2019 contre 6,2 en 2015) et la RIVP (7 contre 6,7).

Systématiser la participation citoyenne et la co-construction dans les quartiers	
Favoriser la participation au développement local	↗ Le **Budget participatif de la Ville de Paris** a progressé dans les quartiers populaires, tant en nombre de projets lauréats (67 projets en 2019, soit +45 projets depuis 2015) qu'en part qu'ils représentent parmi l'ensemble des projets lauréats parisiens (25 % en 2019 contre 12 % en 2015). ↘ Mis en place en 2017, **le dispositif du budget participatif déployés par les bailleurs sociaux** a reculé que ce soit dans les quartiers prioritaires ou dans l'ensemble du territoire parisien, avec un nombre de projets candidats et lauréats moins important en 2019 qu'en 2017. ↗ **Les Fonds de participation des habitants (FPH)** se sont développés dans les quartiers (11 FPH en 2019 contre 7 en 2015), entraînant une hausse du nombre de projets portés par les habitants dans ce cadre (159 porteurs de projets en 2019, soit +109 depuis 2015).
Favoriser l'engagement citoyen	↗ Les **conseils citoyens** se sont bien installés dans les quartiers prioritaires, et utilisent depuis 2017 une enveloppe de fonctionnement. Les publics des conseils citoyens se sont diversifiés avec plus d'associations parmi les conseils et plus de femmes parmi les habitants conseillers. ↗ **Les bailleurs sociaux ont par ailleurs mis en place des organisations de locataires de logements sociaux,** avec le développement d'appels à projets, d'actions de dynamisation et de développement des amicales de locataires dans les quartiers prioritaires.

Prévenir et traiter les incivilités et les atteintes à la tranquillité publique	
Promouvoir les dispositifs de médiation	↘ Le **dispositif Ville Vie Vacances Police** a touché un public moins nombreux depuis 2015, avant de s'arrêter en 2019 car il ne répondait pas assez à l'objectif poursuivi de prévention de la délinquance par le rapprochement policiers/jeunes. ↗ **Les actions d'aller vers en prévention et réductions des risques** se sont développées depuis la signature du contrat de ville, telles que les maraudes de réduction des risques, les actions de diffusion de matériel stérile, les distributeurs de kits pour la consommation de crack, les places d'hébergement ASSORE et les salles de consommation à moindre risque.
Développer les actions de prévention de la délinquance	↗ La **prévention situationnelle** a été intégrée dans les projets d'aménagement, et les audits réalisés se sont développés (58 audits en 2019, soit +32 depuis 2018). ↗ La **Cellule d'échange nominative pour des mineurs** en difficulté touche davantage de jeunes des quartiers de la politique de la ville (184 jeunes en 2019, soit +108 depuis 2015), mais leur part a baissé parmi l'ensemble des bénéficiaires parisiens (36 % en 2019 contre 51 % en 2018). ↗ Le **nombre d'intervenants sociaux en commissariat** a augmenté (7 en 2019, soit +3 depuis entre 2015), tout comme le nombre de bénéficiaires de ce dispositif à Paris (1 846 en 2019 contre 1 050 en 2015). ↗ Le **Groupement Parisien Inter-Bailleurs de Surveillance** a développé les interventions dans le cadre d'appels de locataires dans les quartiers de la politique de la ville (+4 348 entre 2015 et 2019), le nombre d'individus évincés a progressé (+10 908), tout comme les découvertes de stupéfiants, armes et assimilés, documents identité/ bancaires et divers (+272). Le nombre de missions du GPIS dans les quartiers a toutefois baissé (25 923 missions en 2019, soit -8 % depuis 2015), alors qu'il progresse sur tout (50 500 missions en 2019, soit +2 % depuis 2015). ↗ Le **dispositif d'accompagnement des jeunes parisiens incarcérés à la Maison d'arrêt de la Santé ou placés sous-main de justice en milieu ouvert** (343 jeunes en 2019, soit +194 depuis 2015; 21 % des jeunes de QPV en 2019 contre 30 % en 2015). X La **présence et les actions de lutte contre les incivilités dans les QPV** menées par les différents services opérationnels de la DPSP n'ont pas pu être mesurées.

Accompagner les transformations urbaines et mieux insérer les quartiers dans la ville

Poursuivre les transformations du tissu urbain en y associant les habitants et les usagers	
Réduire les nuisances dans les quartiers les plus impactés	↗ Plusieurs **évaluations d'impact sur la santé (EIS)** ont été réalisées à Paris (Porte du 20e en 2016, Gare des Mines en 2018, Porte de la Villette en 2019), permettant de mettre en œuvre les premières préconisations dès 2018. → Les **réunions de coordination** n'ont pas encore été initiées pour limiter les nuisances liées aux chantiers NPNRU, les projets étant encore en phase d'étude. ↗ L'outil cartographique développé en 2019 permet d'identifier 9 **zones de fragilité en santé environnementale** à Paris, dont une majorité croise un quartier prioritaire ou un quartier de veille active (78 %). Les diagnostics locaux sur une zone de fragilité en santé environnementale n'ont toutefois pas encore été initiés.
Promouvoir un habitat favorable à la santé	→ Chaque année à Paris depuis 2015, plus de 20 e**nquêtes environnementales sont menées à la suite d'une déclaration obligatoire de saturnisme**, dont une partie variable chaque année dans les quartiers prioritaires (entre 23 % et 11 %), et plus de 500 plombémies de primo-dépistage sont réalisées à la suite d'une prescription. ↗ Pour agir sur la qualité de l'air des logements de personnes ayant des pathologies en lien avec leur environnement intérieur, **les interventions des conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI)** se sont développées à Paris (89 en 2019, soit +26 depuis 2015), dont une partie variable chaque année dans les quartiers de la politique de la ville (entre 19 % et 30 %). ↗ **Les bailleurs sociaux ont développé massivement les interventions pour lutter contre les nuisibles** à Paris et dans les quartiers prioritaires, tant en termes d'actions déployées que de montants financiers dédiés.
Associer, informer et concerter les habitants sur les projets urbains	↗ **Les démarches mises en place dans les QPV, les NPNRU et les GPRU** se sont développés (pieds d'immeubles, porte-à-porte, ateliers participatifs, marches exploratoires, etc.), en termes d'événements organisés (35 événements en 2019 contre 21 en 2015), de démarches de concertation (29 en 2019 contre 21 en 2015), de réunions de coordination DU/DDCT (44 en 2019 contre 16 en 2015) et de COTECH Projet NPNRU & GPRU (20 en 2019 contre 6 en 2015). ↗ Le **nombre de temps d'activité périscolaire (TAP)** dans les quartiers prioritaires a progressé (12 en 2020 contre 7 en 2017), touchant de fait plus d'enfants (204 contre 108).
Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments	↗ Les **rénovations énergétiques des copropriétés accompagnées dans Éco-rénovons Paris** se sont développées dans les quartiers de la politique de la ville (5 990 logements accompagnés en 2019, soit +3 386 depuis 2015). ↗ L'amélioration de l'attractivité du parc social en quartiers prioritaires via les **rénovations énergétiques** s'est traduite par la réhabilitation de 4 620 logements sociaux financés dans les quartiers depuis 2015.
Favoriser l'amélioration et l'adaptation des logements privés et sociaux	↗ 8 logements privés ont été **subventionnés au titre de l'adaptation** dans les quartiers prioritaires et 45 logements dans les quartiers de veille active.

Améliorer les continuités urbaines entre les quartiers, les communes riveraines et les pôles de développement	
Améliorer les liaisons urbaines avec les communes limitrophes et avec le reste de la ville	↗ **Des projets de franchissement piéton** (2 projets) **et d'aménagement cyclable** (11 projets) **ont été réalisés dans les quartiers.** Le linéaire d'aménagement cyclable a augmenté dans les quartiers (120 kilomètres en 2019, soit +24 % kilomètres depuis 2015), bien que cette hausse soit moins élevée qu'en moyenne sur le territoire parisien (1 012 kilomètres en 2019, soit +37 % depuis 2015).

Diversifier l'offre de logement	
Adapter l'offre de logements familiaux et spécifiques, selon les besoins des quartiers	↗ **Plusieurs logements spécifiques** (761 logements depuis 2015), **ainsi que des logements PLS et intermédiaires** (757 logements y compris les logements spécifiques depuis 2015) ont été livrés dans les quartiers prioritaires. Entre 2001 et 2017, 8 300 logements locatifs sociaux financés sont implantés dans les quartiers prioritaires (soit 8,5 % des 98 000 logements sociaux financés à Paris) et près de la moitié sont des logements adaptés (48 %).

Contribuer au maillage de l'offre	
Favoriser l'offre de santé dans les quartiers et à proximité	X **L'activité de nouveaux médecins** en sécurisant les deux premières années d'installation n'a pas pu être mesurée. X **L'arrivée et le maintien de professionnels de santé** en QPV n'ont pas pu être mesurés.
Conforter la présence et l'action des associations de proximité	↗ **Les projets d'aménagement et d'équipement de locaux associatifs se sont développés** dans les quartiers de la politique de la ville (respectivement 63 en 2017 et 59 projets votés en 2018).
Favoriser l'accès à l'offre de services et d'équipements de proximité via la médiation et le « aller-vers »	↗ **Les ludomouv** qui proposent des activités ludiques gratuitement sur l'espace public pour **promouvoir les dispositifs culturels hors les murs** (9 en 2019 contre 2 en 2018).

© Apur – Arnauld Duboys Fresney

Ensemble Masséna, Paris 13e (QPV – Villa d'Este Masséna)

4. Axes transversaux

En parallèle des trois thématiques principales, d'autres axes ont été traités de manière transversale telles que le lien social, l'accès aux droits, l'égalité femmes-hommes, la santé et la lutte contre les discriminations. Une analyse des chacune des thématiques transversales est réalisée en reprenant les actions du référentiel d'évaluation correspondant à ces thématiques.

Le lien social

Insertion sociale, actions vectrices de relations et rapports sociaux, de solidarité, de lutte contre l'isolement

Prévenir les situations de précarité	
Thématique « Grandir »	↗ Les **réseaux de solidarité en faveur des familles monoparentales** habitant en quartier prioritaire se sont renforcés sur la période du contrat de ville (6 projets et 200 familles accompagnées en 2019, soit + 31% de bénéficiaires depuis 2015).
Thématique « Travailler »	↗ Le dispositif **« Femmes en mouvement » de l'association Adage** accompagne chaque année une centaine de femmes en situation de grande précarité, a un impact direct sur l'insertion sociale et la lutte contre l'isolement de ces bénéficiaires.
Thématique « Habiter »	↗ Créé en février 2019, **Paris en compagnie** accompagne de plus en plus de bénéficiaires (875 aînés inscrits et 618 citoyens inscrits en 2020, soit respectivement +135 et +147 depuis 2019), un dispositif qui s'est particulièrement renforcé pendant la période de confinement de mars 2020. ↗ D'autres dispositifs sont développés par les bailleurs sociaux pour accompagner les personnes âgées, notamment par des **actions de médiation.**

La santé

Prévention et éducation à la santé, prévention des conduites à risques, accès aux soins et aux droits de santé, réduction des effets négatifs de l'environnement sur la santé

Prévenir les situations de précarité	
Thématique « Grandir »	↗ Les **actions d'accompagnement pour les compétences psychosociales** se sont développées dans les établissements d'éducation prioritaire et concernent une part d'élèves plus élevée qu'au début du contrat de ville (39 % en 2018/2019 contre 20 % en 2014/2015). ↗ Le nombre d'écoles concernées par **un projet de développement des compétences psycho-sociales à partir d'une démarche co-construite** avec les directeurs des écoles et les associations de prévention a progressé (21 % en 2019/2020 contre 15 % en 2018/2019). ↗ Des actions se sont multipliées pour la prévention des conduites à risques, comme **les groupes de travail et les formations dans le cadre des Ateliers Santé Ville** (+4 groupes et +1 formation entre 2015 et 2019). Le nombre d'élèves sensibilisés à Paris par **des actions de prévention et de sensibilisation** a également augmenté (107 514 élèves sensibilisés en 2019, soit +15 % depuis 2015). ↗ La Mission Locale de Paris a développé **des permanences pour la santé mentale** (200 en 2019 contre 160 en 2016), bien que les **permanences de prévention des conduites à risques** aient reculé (2 en 2019 contre 26 en 2017).
Thématique « Habiter »	↗ Plusieurs dispositifs visent à accompagner les personnes fragiles, telles que celles des bailleurs sociaux qui multiplient **les formations dispensées aux gardiens concernant la santé mentale** et les accompagnements des ménages dans le cadre de dispositifs spécifiques ou vers les autorités compétentes. ↗ Des actions visent à réduire les nuisances dans les quartiers les plus impactés, c'est le cas des **évaluations d'impact sur la santé (EIS)** réalisées à Paris (Porte du 20e en 2016, Gare des Mines en 2018, Porte de la Villette en 2019), et de l'outil cartographique développé en 2019 qui identifie **9 zones de fragilité en santé environnementale à Paris** (78 % croisent un quartier de la politique de la ville). **Les diagnostics locaux sur une zone de fragilité en santé environnementale** n'ont toutefois pas encore été initiés, tout comme les réunions de coordination pour limiter les nuisances liées aux chantiers NPNRU, les projets étant encore en phase d'étude. ↗ Chaque année à Paris depuis 2015, **plus de 20 enquêtes environnementales sont menées à la suite d'une déclaration obligatoire de saturnisme** (entre 23 % et 11 % dans les quartiers prioritaires), et **plus de 500 plombémies de primo-dépistage sont réalisées suite à une prescription.** ↗ Pour agir sur la qualité de l'air des logements de personnes ayant des pathologies en lien avec leur environnement intérieur, **les interventions des conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI)** se sont développées à Paris (89 en 2019, soit +26 depuis 2015), dont une partie variable chaque année dans les quartiers de la politique de la ville (entre 19 % et 30 %). ↗ Depuis la signature du contrat de ville, **les bailleurs sociaux ont développé massivement les interventions pour lutter contre les nuisibles** à Paris et dans les quartiers prioritaires, tant en termes d'actions déployées que de montants financiers dédiés. ↗ Les **actions d'aller vers en prévention et réductions des risques** se sont également renforcées depuis 2015, telles que les maraudes de réduction des risques, les actions de diffusion de matériel stérile, les distributeurs de kits pour la consommation de crack, les places d'hébergement ASSORE et les salles de consommation à moindre risque.

L'égalité femmes-hommes

Égalité et insertion professionnelle pour les femmes, éducation à l'égalité, lutte contre les violences faites aux femmes, genre dans l'espace public, données genrées

Prévenir les situations de précarité	
Thématique « Grandir »	↗ Le **dispositif « Femmes en mouvement » de l'association Adage** dédié spécifiquement aux femmes, accompagne chaque année une centaine de femmes en situation de grande précarité vers l'insertion sociale et professionnelle. ↗ D'autres dispositifs ne sont pas dédiés aux femmes, mais suivent des indicateurs de genre qui permettent de mesurer l'égalité femmes-hommes parmi leur public : les **actions d'entrepreneuriat du Projet ITI** (66 % des porteurs de projets sont des femmes en 2017), le **dispositif de financement Entrepreneur Leader** (en 2018, 58 % de femmes parmi les bénéficiaires accompagnés en phase 1, 35 % en phase 2 et 55 % en phase 3), **l'appel à projets Parcours linguistiques à visée professionnelle (PLVP)** (41 % de femmes en 2018 contre 47 % en 2015), et **l'école de la 2ème chance (E2C)** (51 % de femmes en 2019 contre 47 % en 2015).
Thématique « Travailler »	↗ Le **dispositif TUMO** vise à promouvoir l'accès aux lieux d'apprentissage numérique hors établissements scolaires (42 % des élèves inscrits à TUMO sont des filles en 2019-2020 contre 40 % en 2018-2019).
Thématique « Habiter »	↗ Plusieurs actions visent à développer des dispositifs dédiés aux femmes, comme **les marches exploratoires de femmes** et autres formes de participation favorisant la prise en compte de la parole et du « pouvoir d'agir » des femmes et jeunes filles (« empowerment »), et les marches exploratoires de femmes mises en place dans le cadre des dispositifs de concertation sur les NPNRU et GPRU. ↗ D'autres actions visent à favoriser la participation de tous les publics aux dispositifs, **c'est le cas des conseils citoyens** où la part de femmes parmi les habitants conseillers a progressé (59 % en 2019 contre 48 % en 2016).

La lutte contre les discriminations

Lutte contre les préjugés, déconstruction des représentations racistes, antisémites, homophobes ou sexistes, sensibilisation à la diversité des parcours de vie et des références culturelles

Prévenir les situations de précarité	
Thématique « Grandir »	↘ La **formation des acteurs associatifs aux questions de laïcité** pour favoriser le développement de l'esprit critique et lutter contre le racisme et les discriminations touche moins de personnes (66 acteurs de terrain formés en 2019 contre 507 en 2017).

L'accès au droit

Inclusion numérique, apprentissage du français, accès aux droits sociaux, accès aux services publics, accompagnement des démarches administratives et juridiques

Prévenir les situations de précarité	
Thématique « Grandir »	↗ Depuis la signature du contrat de ville, le nombre de **parcours accompagnés en faveur des familles monoparentales bénéficiaires du RSA socle et du RSA activité** dans les quartiers prioritaires a augmenté (207 parcours en 2019 contre 142 en 2017), tout comme le nombre de familles bénéficiaires du **dispositif de réseaux de solidarité en faveur des familles monoparentales habitant en quartier prioritaire** (200 familles en 2019 contre 153 en 2015) et le nombre d'information-conseil et de **parcours accompagnés pour les personnes rencontrant des difficultés dans l'accès et le maintien au logement dans les QP** (718 en 2019 contre 600 en 2018). ↘ À l'inverse, le nombre de **rendez-vous en faveur des familles rencontrant un événement fragilisant dans les quartiers prioritaires** a baissé (53 rendez-vous en 2019 contre 68 en 2017), tout comme le nombre de **rendez-vous des droits en direction des familles monoparentales dont un enfant entre au collège dans les quartiers prioritaires** (5 rendez-vous en 2019 contre 11 en 2017). ↗ **Le dispositif OEPRE (Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants)** est mis en place pour promouvoir l'apprentissage de la langue française, et a progressé de manière plus marquée dans les établissements d'éducation prioritaire (482 parents inscrits en 2018/2019 contre 201 en 2014/2015, soit +140 %) que dans les autres établissements parisiens (693 contre 397, soit +75 %). ↗ D'autres dispositifs se sont développés, comme les **Espaces Numériques de Travail** (98 % d'utilisateurs en 2018/2019 contre 10 % en 2014/2015), ou encore les **permanences pour l'accès aux droits de la Mission Locale de Paris** (112 en 2019 contre 10 en 2016).
Thématique « Travailler »	↘ L'offre de formation linguistique via **l'appel à projets Parcours linguistiques à visée professionnelle (PLVP)** compte moins d'apprenants (1 371 apprenants en 2018, soit -14 % depuis 2015) et les sorties positives vers un emploi ou une formation ont également baissé (51 % en 2018 contre 100 % en 2015). ↗ L'offre de formation linguistique via **les passerelles linguistiques vers l'emploi** bénéficie à plus d'habitants des quartiers de la politique de la ville (33 % en 2018 contre 29 % en 2015). **Les cours municipaux pour adultes** se sont maintenus à Paris, tant en termes de cours, de bénéficiaires et de certificats distribués.
Thématique « Habiter »	↗ Depuis 2017, un groupe de travail a permis de **créer des outils de communication papier et numérique pour favoriser l'accès aux dispositifs de prévention des expulsions** (plaquette, affiche, infographie numérique, motion design). ↗ Le **nombre de familles signalées en impayés de loyer** par leur bailleur dans les quartiers de la politique de la ville a augmenté (1 372 en 2019 contre 1 092 en 2015, soit +26 %). ↗ Le **nombre d'allocataires aux aides au logement** dans les quartiers prioritaires est resté stable (autour de 24 000 allocataires), et le nombre d'aides financières individuelles bénéficiant à des ménages a progressé (658 en 2019 contre 535 en 2015).

5. Bilan de la collecte et perspectives

Bilan de la première phase réalisée en 2020

La première phase de collecte des données s'est déroulée de février à septembre 2020, un calendrier qui a été étendu face au contexte de la crise Covid-19. **Au total, sur les 172 actions des trois référentiels thématiques, une douzaine n'a pas eu de retour, soit seulement 7 % des actions** (« Grandir » : 62 retours sur 64 actions ; « Travailler » : 48 retours sur 54 actions ; « Habiter » : 50 retours sur 54 actions).

La majorité des dispositifs du référentiel d'évaluation se sont renforcés dans les quartiers de la politique de la ville depuis la signature du contrat de ville (72 % des actions). Les autres dispositifs ont reculé ou touchent un public issu des quartiers moins importants depuis 2015 (12 %), et certains se sont maintenus (6 %).

Les retours ont parfois été partiels sur les données, que ce soit en termes de données disponibles dans le temps ou de données disponibles à l'échelle des quartiers prioritaires. Dans certains cas, les indicateurs sont fournis à l'échelle parisienne ou à l'échelle des arrondissements. Dans d'autres, les données sont partielles et correspondent à des actions localisées par quartiers.

Plusieurs partenaires, qui ne disposaient pas des outils nécessaires, ont sollicité un appui technique de l'Apur pour traiter leurs données. Au total, une vingtaine de fichiers ont été géocodés par l'Apur : une quinzaine de fichiers géocodés pour le référentiel « Grandir » (DASCO, DAC, DFPE, DJS), un fichier géocodé pour le référentiel « Travailler » (DAE), cinq fichiers géocodés pour le référentiel « Habiter » (Elogie-Siemp, DASES). Un outil de suivi a également été développé pour la DAC permettant d'avoir des informations sur les activités d'éducation artistique et culturelle détaillées par établissements, et d'avoir une meilleure visibilité sur les actions déployées dans les établissements parisiens et les établissements de réseaux prioritaires.

Pour certains partenaires, des changements d'interlocuteurs ont pu freiner la collecte des données. Pour d'autres, les actions et les indicateurs inscrits dans les référentiels d'évaluation ont dû être modifiés ou réadaptés. Ces réajustements n'ont concerné qu'une poignée d'actions.

Une seconde phase de travail en 2021

Afin de capitaliser l'important travail réalisé dans la première phase, et prendre en compte le contexte sanitaire, le travail en 2021 aura pour objectif de partager et d'enrichir les analyses réalisées en 2020. Il sera réalisé avec les partenaires du contrat de ville, afin d'extraire et de synthétiser les principaux enseignements des informations collectées au regard des objectifs fixés. Ce travail pourra nourrir les réflexions préparatoires au prochain contrat de ville.

Il s'organisera en deux temps. D'une part, **une présentation lors du COPIL du contrat de ville** pour restituer les principaux résultats des analyses réalisées en 2020 et lancer la seconde phase de partage et d'enrichissement de ces données avec les partenaires. D'autre part, **des ateliers thématiques** (grandir, travailler, habiter et axes transversaux) pour échanger avec les partenaires du contrat de ville sur les résultats, sur les enseignements de la collecte et sur les enjeux émergents liés à la crise Covid-19.

Des perspectives à plus long terme

Pour améliorer le travail d'évaluation et tirer des enseignements pour l'élaboration du prochain contrat de ville, quelques premières pistes peuvent d'ores et déjà être proposées :

- **La première phase de collecte des données** a permis de renseigner des indicateurs de réalisation et de résultats sur les actions mises en œuvre et les bénéficiaires de ces actions issus des quartiers de la politique de la ville. Seule une poignée de partenaires ont pu transmettre des indicateurs d'impact. Pour la suite, il serait utile de construire des indicateurs d'impact pour permettre une évaluation plus fine des dispositifs, et pour mieux apprécier les effets des actions.
- **Les thématiques transversales** pourraient être mieux identifiées dans le contrat de ville. Le référentiel d'évaluation comporte plusieurs actions sur la santé et l'accès au droit. A l'inverse, les actions retenues dans le cadre du référentiel sur le lien social, l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations sont peu nombreuses. Des indicateurs de suivis genrés sur les publics bénéficiaires pourraient par exemple être renforcés pour certaines actions.
- **Les partenaires ont transmis des données** à différentes échelles en fonction de leurs interventions ou de la disponibilité de leurs données (quartiers prioritaires, quartiers de la politique de la ville y compris quartiers de veille active, quartiers populaires, réseaux d'éducation prioritaire, arrondissements du nord-est parisien, ensemble du territoire parisien, etc.). La multiplicité de ces périmètres complexifie l'analyse et interroge les limites de la géographie prioritaire en termes d'impact et d'évaluation des actions.
- **La mise en œuvre du référentiel d'évaluation** permet de disposer d'une analyse brute des données collectées, mais elle apporte peu d'éléments explicatifs sur les tendances d'évolution observées et leurs effets sur les quartiers et sur les habitants des quartiers. Il serait utile de prolonger et de mettre en perspective ces résultats avec d'autres travaux d'étude pour pouvoir en tirer des enseignements plus complets.

Directrices de la publication :
Dominique ALBA
Patricia PELLOUX
Synthèse réalisée par : **Marina RIBEIRO**
Sous la direction de : **Émilie MOREAU**
Cartographie et traitement statistique :
Anne SERVAIS
Photos et illustrations :
Apur sauf mention contraire
Mise en page : **Apur**
www.apur.org

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :